

## DEPARTEMENT D'ALGER (suite)

COMMUNES	Arrondissements		DESIGNATION	DATE du Classement
Staouéli	Alger-Sahel Chéraga	AN.	Extrémité Nord-Ouest de la presqu'île de Sidi Frej (terrain militaire) contenant des ruines romaines.	1 <sup>er</sup> avril 1927
Tipasa	Blida	AN. 1	Château d'eau.	Liste 1900
		AN. 2	Remparts romains et cimetière punique.	18 fév. 1952
		AN. 3	Restes du théâtre.	Liste 1900
		AN. 4	Restes d'une basilique et cimetière.	Liste 1900
		AN. 5	Ruines d'un prétoire.	Liste 1900
		AN. 6	Sacrophages et fragments antiques.	Liste 1900

## DEPARTEMENT D'ANNABA (Ex Bône)

Annaba	Annaba	AN. 1	Citerne d'hippone	Liste 1900
		AN. 2	Ruines d'hippone	16 juil. 1952
Cheria	Tebessa	PH. 1	Stations-abris de Bir Sedet. Garet Retba.	
		PH. 2	Chabet ez Siboun.	
		PH. 3	Chabet Retba.	
		PH. 4	Damou Kermaïa.	
		PH. 5	Fadje Relilaï Mengart.	Arrêté du 30 mai 1934
		PH. 6	Foum-Relilaï Menguebba.	
		PH. 7	Merget Sem El Gharbi.	
		PH. 8	Oued Retem.	
		PH. 9	Relilaï (Tlidjen).	
El Kala (Ex la Calle)	El Kala	MD. 1	Eglise de El Kala.	10 sept 1953
		MD. 2	Ruine du Bastion de France entre El Kala et Annaba.	9 sept. 1930
Guelma	Guelma	AN.	Restes de théâtre et thermes	Liste 1900
Hanenchâ	Souk Ahras	AN.	Restes de citadelles, enceinte byzantine de Tiffech, (Tipasa de Numidie).	Liste 1900
Hélopollis	Guelma	AN.	Piscine romaine « Hammam Berda ».	17 fév. 1954
M'Daourouche (Ex Montesquieu)	El Aouinet (Ex Fontaine)	AN. 1	Ruines du palais byzantin.	Liste 1900
		AN. 2	Mausolée romain.	Liste 1900
Morsott	El Aouinet	AN.	Ruines antiques.	23 août 1900
Sedrata	El Aouinet	AN.	Territoires et monuments de l'antique Thubursicum Numidarum (Khamisa).	Liste 1900
Sellaoua Announa	Guelma	AN.	Ruines de la ville Thibilla.	22 oct. 1952
Taoura (Ex Gambetta)	Souk Ahras	AN.	Mausolée romain situé sur un terrain domanial dans le douar des Ouled Soukiès (Ksar El Ahmar).	5 août 1902
Tebessa	Tebessa	AN. 1	Temple romain de Tébessa-Khalia.	14 mars 1906
		AN. 2	Tour du Djebel Mestiri.	5 août 1902
		AN. 3	Territoires et monuments de l'antique Theveste.	Liste 1900